



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N°41 / 2026

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Fête de la science 2026
Atelier scientifique
« Gargouillis et Nutriments »

Nature de l'acte :

1.4 Commande publique / Autres types de
contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que, dans le cadre de la programmation culturelle annuelle de la médiathèque Odette Dubarry, des ateliers et des animations sont programmés à destination des publics Buchelois,

Considérant que la programmation de la médiathèque s'inscrit dans le cadre de la Fête de la science, manifestation nationale qui promeut les sciences du 2 au 12 octobre 2026, organisée par le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Considérant que, dans le cadre de cette programmation, la société LES SAVANTS FOUS, sise 17-19 rue Fantin Latour 75016 Paris, animera un atelier scientifique « Gargouillis et nutriments » le samedi 10 octobre 2026 de 16h à 17h30, à la médiathèque Odette Dubarry,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : De signer le devis de la société LES SAVANTS FOUS, sise 17-19 rue Fantin Latour 75016 Paris, pour la prestation suivante :

- Un atelier scientifique « Gargouillis et nutriments » le samedi 10 octobre 2026 de 16h à 17h30, à la médiathèque Odette Dubarry,

ARTICLE 2 : Le montant total de la prestation s'élève à 170 € TTC

ARTICLE 3 : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : **Accès libre**

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 29 juillet 2026.

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 31/07/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

